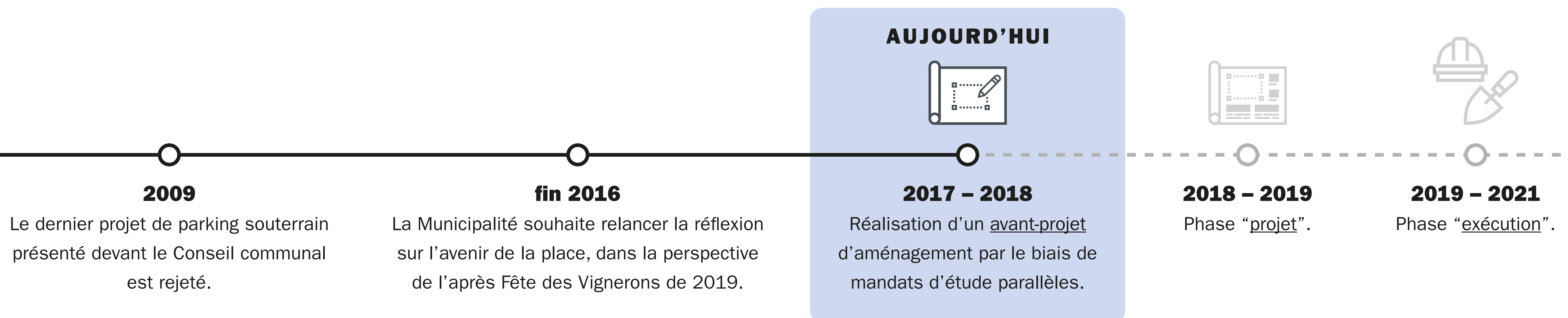


Avant-projet d'aménagement de la place du Marché

Contexte



Pourquoi des mandats d'étude parallèles ?

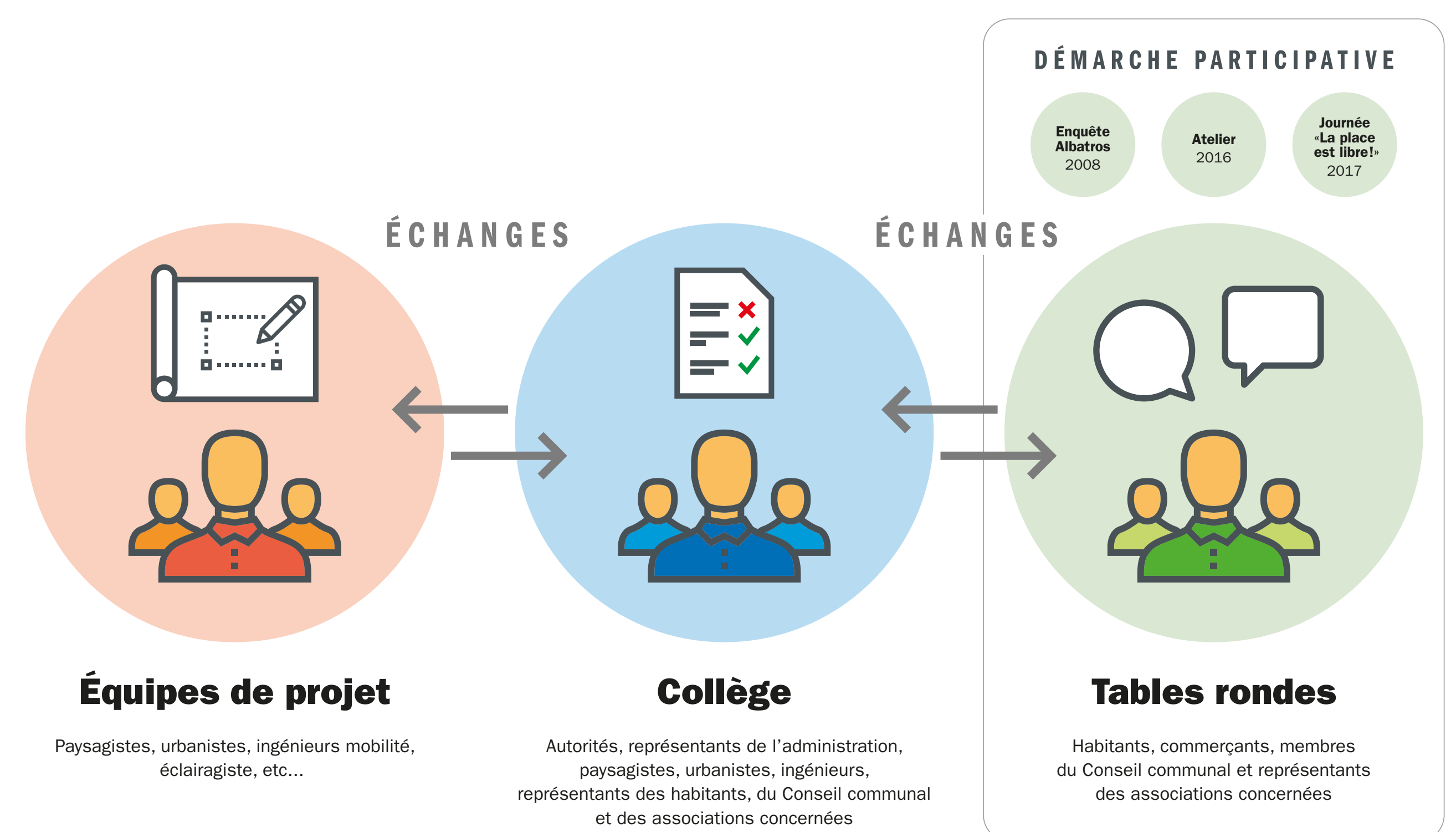
Au vu de son importance, le projet d'aménagement de la place du Marché était soumis à l'Accord Inter-cantonal sur les Marchés Publics (AIMP), proposant trois options : un appel d'offres fermé, un concours (norme SIA 142) ou des mandats d'étude parallèles – MEP (norme SIA 143).

La seule alternative intégrant une démarche participative

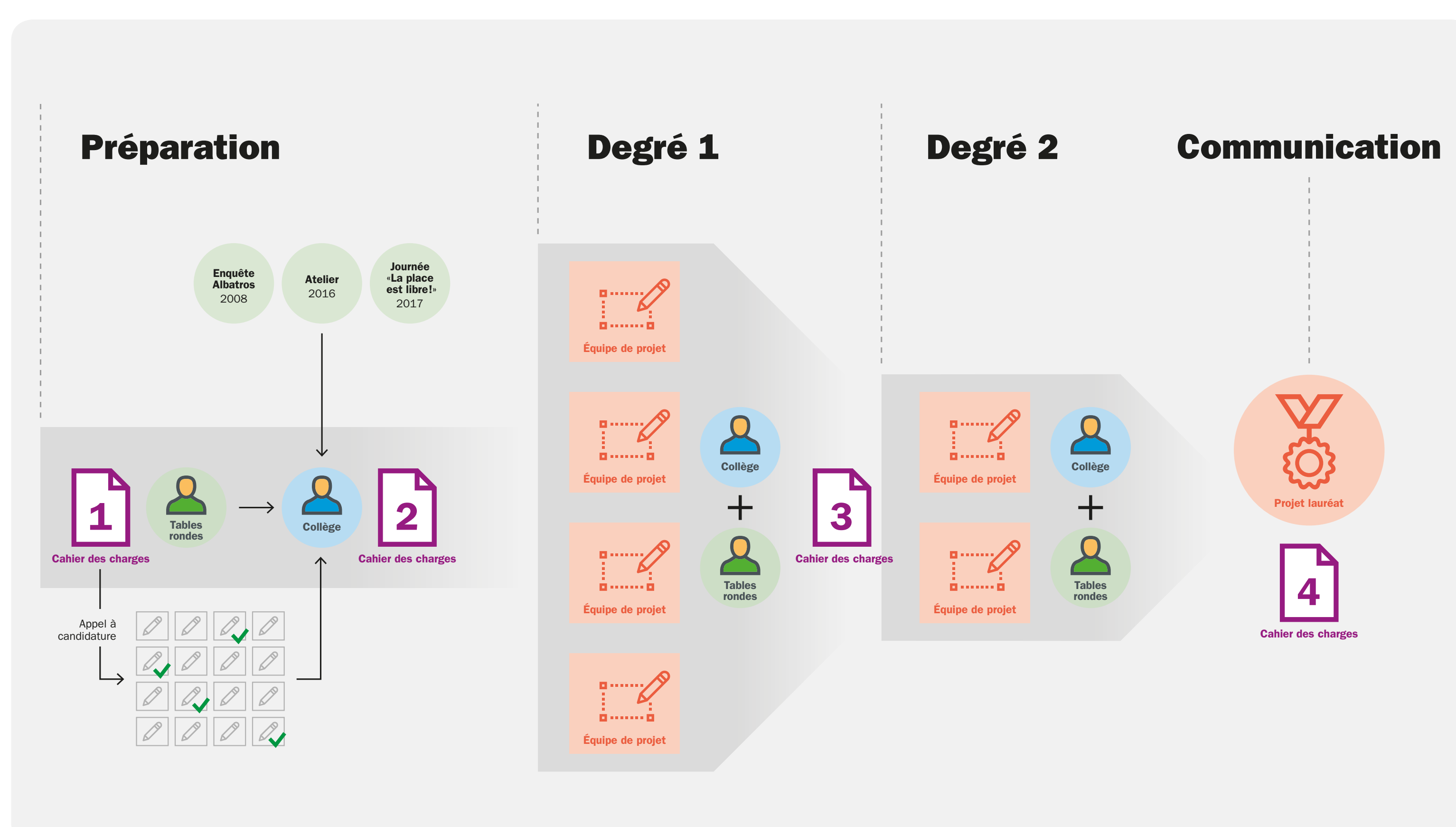
Le choix de la Municipalité s'est porté sur les mandats d'étude parallèles, la seule alternative offrant la possibilité d'intégrer la société civile dans le processus décisionnel. Un collège indépendant, épaulé par des spécialistes-conseils, a élaboré le cahier des charges incluant les indications émanant des démarches participatives et des tables rondes.

Un processus évolutif

L'autre avantage des mandats d'étude parallèles est la possibilité de modifier et adapter le cahier des charges tout au long du processus afin de répondre aux attentes et recommandations du collège d'experts et des représentants de la société civile.



Processus de la démarche



Préparation

La phase préparatoire a permis de choisir 4 groupements de mandataires (équipes de projet) et d'intégrer dans le cahier des charges qui leur était destiné les indications émanant des démarches participatives et des premières tables rondes.

Degré 1

Les 4 équipes ont présenté leurs avant-projets. Le collège, après consultation des tables rondes et des spécialistes-conseils, a sélectionné deux équipes pour la suite et formulé de nouvelles recommandations.

Degré 2

Les 2 équipes restantes ont présenté leurs travaux. Le collège, après consultation des tables rondes et des spécialistes-conseils, a déterminé l'avant-projet lauréat et formulé des recommandations pour la suite du processus.

Communication

Tous les travaux des groupements de mandataires, ainsi que la démarche dans sa globalité, sont présentés dans cette exposition à la population.